

Sur motion de Mr. *Frobisher*, secondé par Mr. *M'Nider*,
La Chambre s'est ajournée à demain à midi.

Samedi, le 21^e Novembre, 1795.

MR. *De Bonne*, du Comité appointé pour former un projet d'adresse, en remerciement et en réponse à la Harangue gracieuse de Son Excellence le Gouverneur Général, aux deux Chambres, à l'ouverture de la présente Session, a fait rapport, que le Comité avoit dressé une Adresse en conséquence, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairoit de la recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a délivré à la table, où il a été relu en entier par le Greffier, et ensuite par paragraphe; la question de concurrence a été mise sur chacun séparément, et ils ont été accordés unanimement par la Chambre.

La dite adresse est comme suit, savoir :-

A SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER,

Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et Bas Canada, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick et de leurs dépendances. &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE à VOTRE EXCELLENCE,

NOUS, les fidèles et loyaux Sujets de Sa très-Gracieuse Majesté, les Représentants du peuple du Bas Canada, en Chambre d'Assemblée, prions votre Excellence de recevoir nos remerciements sur sa harangue bienveillante, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial:

Convaincus de la justice d'assurer à la Grande Bretagne et à ses dépendances; en tems de disette, tous les grains et autres articles de subsistance auxquels cette province peut suppléer au delà de sa consommation, nous ne pouvons qu'approuver hautement la Proclamation que votre Excellence a émanée le 18 de Mai dernier, en mettant un Embargo partial à cet effet; et nous sommes vivement pénétrés des soins paternels que votre Excellence a manifestés pour le bien-être des Sujets de Sa Majesté en cette Province, par son Embargo général jusqu'au dixieme jour de Décembre prochain, sur tout Blé, Pois, Avoine, Orge, Blé d'Inde, Fleur et Buiscuit, en raison du manque général de la récolte dans le Bas Canada, et nous ne manquerons pas d'adopter telles mesures ultérieures.